

**Arrêté 2024\_011DEC**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**PORTANT DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE ET LAMIER LE LONG DES VOIES COMMUNALES, CHEMINS RURAUX, CANAUX ET SUR CERTAINS TERRAINS COMMUNAUX 2024-2027 A CHAVAGNES-EN-PAILLERS**

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Paillers,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2020\_042 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Chavagnes-en-Paillers a délégué le pouvoir à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de transmission au contrôle de légalité, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation a été lancée pour l'attribution du marché de travaux de fauchage, débroussaillage et lamier le long des voies communales, chemins ruraux, canaux et sur certains terrains communaux 2024-2027 à Chavagnes-en-Paillers. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été déposé sur le journal d'annonces légales Ouest France le 9 mars 2024, ainsi que sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) en procédure adaptée.

**CONSIDÉRANT** que la date limite de remise des offres était fixée au vendredi 29 mars 2024 à 12h00,

**CONSIDÉRANT** que 3 offres ont été reçues sur le profil acheteur et analysées par le service administratif sur la base des critères mentionnés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDÉRANT** le classement établi suite à l'analyse des offres,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** Le marché n° 2024-03 de travaux pour le fauchage, débroussaillage et lamier le long des voies communales, chemins ruraux, canaux et sur certains terrains communaux 2024-2027 est attribué à **la Société DÉBROUSSAILLAGE ET TAILLES MÉCANISÉES BOSSARD Emilien (DTM BOSSARD Emilien) – 85250 SAINT-FULGEBT** selon les conditions suivantes :

<b>Détail estimatif HT annuel :</b>	<b>44 501,19 €</b>
<b>Détail estimatif HT sur 3 ans :</b>	<b>133 503,57 €</b>
TVA (20%)	26 700,71 €
<b>Montant TTC sur 3 ans :</b>	<b>160 204,28 €</b>
<i>(en toutes lettres : cent soixante mille deux cent-quatre euros et vingt-huit centimes)</i>	

**ARTICLE 2 :** Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Paillers,  
Le Maire, Eric SALAÛN

